



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dette publique

Question écrite n° 2915

Texte de la question

M. Pierre Méhaignerie attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le concept de dette nette de l'Etat employée par les comptes nationaux. Suivant les comptes de la nation pour 1996 (page 233) la dette nette de l'Etat ne s'élèverait fin 1996 qu'à 3 047 milliards de francs, solde de 4 272 milliards de francs de dettes et de 1 223 milliards de francs de créances. Il lui demande de bien vouloir préciser la correspondance entre les différentes composantes de la dette de l'Etat, telle qu'elle est calculée par les comptes nationaux et les données usuelles fournies par la comptabilité publique, notamment dans la situation résumée des opérations du Trésor au 31 décembre 1996.

Texte de la réponse

La comptabilité nationale calcule la « dette nette » de l'Etat en déduisant du passif brut de l'Etat, évalué en valeur de marché (4 272 milliards de francs fin 1996), le montant total de ses actifs financiers (1 225 milliards de francs). Selon les tableaux d'opérations financières établis par l'INSEE et la Banque de France, la dette nette de l'Etat s'établit ainsi à 3 047 milliards de francs au 31 décembre 1996. L'encours de la dette de l'Etat publié dans le bulletin mensuel et le rapport annuel des valeurs du Trésor est calculé à partir des chiffres de la situation résumée des opérations du Trésor (SROT). Il est évalué à 3 525,4 milliards de francs à la fin 1996. Le concept de dette auquel font référence ces publications diffère à maints égards du concept utilisé par les comptes nationaux. Tout d'abord, il s'agit d'une dette semi-nette, calculée en retranchant de la dette brute le solde positif du compte de l'Etat à la Banque de France et les créances résultant des pensions sur titres d'Etat. Cela revient à corriger la dette brute de l'encours des liquidités immédiatement mobilisables par l'Etat. En outre, les statistiques de dette sont ici corrigées de l'encours des titres émis au profit du fonds de soutien des rentes, ce que ne fait pas l'INSEE. Ensuite, la dette de l'Etat est présentée dans la SROT en valeur nominale ou de remboursement. Elle est à ce titre sensiblement inférieure à la dette brute calculée par l'INSEE en valeur de marché, car la baisse des taux d'intérêt enregistrée depuis 1993 a poussé à la hausse la valeur de marché des obligations émises au cours des dernières années. Enfin, la comptabilité nationale fait apparaître dans les tableaux d'opérations financières des données statistiques relatives aux décalages comptables et aux crédits commerciaux. Ces opérations ne sont pas intégralement retracées dans la SROT et sont d'ailleurs exclues de l'encours de la dette publique au sens de Maastricht.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Méhaignerie](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2915

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 1997, page 2924

Réponse publiée le : 10 novembre 1997, page 3957